

NOM :
PRENOM :
EMAIL :
TELEPHONE : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

LISTE DES PIECES POUR CREER, MODIFIER, RADIER SON ENTREPRISE INDIVIDUELLE

CREATION

Vous souhaitez créer votre entreprise individuelle en tant que :

- Artisan
- Artisan-Commerçant
- Commerçant
- Agriculteur

Pour procéder à l'immatriculation de votre entreprise, [merci de nous envoyer par courriel](#) les éléments suivants :

➤ **Pour la Micro-entreprise :**

- 2 exemplaires (8 pages) du Cerfa 15253*08 – Formulaire P0 CM Micro Entrepreneur pour une Micro-entreprise**

➤ **Pour l'entreprise individuelle hors micro régime :**

- 2 exemplaires (8 pages) du Cerfa 11676*13 – Formulaire P0 CM pour une Entreprise Individuelle (EI)**

➤ **Pour Tous :**

- 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité, carte de séjour), numérisée en pdf, après avoir été préalablement revêtue d'une mention manuscrite d'attestation sur l'honneur de conformité à l'original, d'une date et d'une signature manuscrite
- 1 copie de la carte vitale
- 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation avec filiation (document joint)
- Votre activité s'exerce à votre domicile :
- Si vous êtes propriétaire : 1 titre de propriété ou 1 attestation notariale et 1 facture de moins de 3 mois
- Si vous êtes locataire : 1 copie du bail d'habitation + 1 facture de moins de 3 mois
- Si vous êtes hébergé : 1 attestation d'hébergement + 1 facture de moins de 3 mois au nom de l'hébergeur + 1 copie de sa pièce d'identité
- Votre activité se trouve dans un local professionnel : 1 copie du bail commercial ou 1 copie du bail professionnel ou 1 autorisation de domiciliation par le propriétaire + 1 copie de sa pièce d'identité + 1 justificatif de propriété
- Votre activité s'exerce dans un local partagé type bureau de domiciliation : 1 copie du contrat de domiciliation
- Le pouvoir au nom de la CEM
- La délibération du Conseil Territorial de la COM

Si votre activité est règlementée :

Une Qualification professionnelle est obligatoire (Loi N° 96-603 du 5 juillet 1996 et décret N° 98-246 du 2 avril 1998. (Vérifier auprès de la CEM.) :

- Justificatif d'une expérience professionnelle.

Nous contacter :

☎ 05 90 27 12 55

✉ contact@cemstbarth.com

📍 59 Rue Samuel Fahlberg – Gustavia 97133 Saint-Barthélemy

@ : www.cemstbarth.com



Diplôme OU certificat de travail + dernière fiche de paie indiquant 3 années d'expériences consécutives

Tarifs :

- ✓ Immatriculation au Répertoire des Métiers : **150 €** (Virement, Chèque à l'ordre de la CEM, ou CB)
- ✓ Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés :
 - En Microentreprise : **Gratuit**
 - En Entreprise Individuelle : **21,78 €** (Chèque à établir à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)
- ✓ Rendez-vous d'assistance aux formalités : **90 €**
- ✓ Formation « Entreprendre » : **390 €** - 3 jours de formation pour apprendre les bases de la gestion d'entreprise

Information sur les taxes annuelles à payer à Saint-Barthélemy :

- CFAE : **350 €**, à payer dans les 90 jours à partir de la date du début d'activité (sauf si elle a lieu du 01/10 au 31/12). (Document en annexe à ramener lors du paiement). Attention, si vous effectuez votre paiement par virement, merci d'indiquer votre **N° SIRET** dans l'objet. **Les années suivantes, vous devez la payer du 01/01 au 31/03.**
- TED : Taxe d'élimination des déchets à régler entre janvier et mars de chaque année : montant déterminé par la déchetterie que vous devrez contacter.

MODIFICATION

Vous possédez votre entreprise individuelle et souhaitez opérer une modification (changement d'adresse, adjonction d'activité...). Merci de déposer votre dossier avec les éléments suivants :

- 2 exemplaires du Cerfa 11678*08 – Formulaire P2 CM.**
- 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité, carte de séjour).
- Si changement d'adresse, un justificatif de la nouvelle adresse.

Tarifs :

- ✓ Modification au Répertoire des Métiers : **75 €** (Virement, Chèque à l'ordre de la CEM, ou CB)
- ✓ Modification au Registre du Commerce en Microentreprise : **Gratuit**
- ✓ Modification au Registre du Commerce en EI :€ (Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce)

RADIATION

Vous possédez votre entreprise individuelle et souhaitez la radier. Merci de déposer votre dossier avec les éléments suivants :

- 2 exemplaires du Cerfa 11679*05 – Formulaire P4 CM**
- 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité, carte de séjour)

Tarifs : La demande de radiation pour les Entreprises individuelles est gratuite.

Clause RGPD :

En tant que Chambre Économique Multiprofessionnelle, nous traitons des données personnelles (état civil, adresse postale, adresse e-mail, N° de téléphone, N° de Sécurité Sociale...). Conformément au règlement européen 2016/679, nous informons nos usagers que dans le cadre de nos missions, nous collectons et traitons des données personnelles les concernant. Ces données pourront être transmises aux administrations avec lesquelles nous collaborons (CPS, greffe du tribunal de commerce, CCI, URSSAF...) Toutes ces informations seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale puis pendant une durée de cinq ans à compter de la clôture des comptes ou de la cessation des relations contractuelles conformément à l'article L561-12 du Code monétaire et financier. Nos usagés bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnelles traitées, ils peuvent demander leur portabilité, ou exercer leur droit à opposition dans les conditions prévues par le règlement européen 2016/679. En conséquence, l'utilisateur autorise le professionnel de la CEM à utiliser ses données personnelles comme ci-dessus, par sa signature.

Signature :

Nous contacter :

☎ 05 90 27 12 55

✉ contact@cemstbarth.com

📍 59 Rue Samuel Fahlberg – Gustavia 97133 Saint-Barthélemy

@ : www.cemstbarth.com



Cas Particuliers :

Option conjoint collaborateur :

- 1 extrait d'acte de mariage ou de PACS
- 1 justificatif d'identité du conjoint
- 1 attestation conjoint collaborateur

Protection du patrimoine :

- Déclaration d'insaisissabilité : 1 copie de l'acte notarié de déclaration d'insaisissabilité
- Option EIRL : 1 exemplaire de la déclaration d'affectation du patrimoine comprenant un état descriptif des biens affectés
- En cas d'affectation d'un bien immobilier : 1 exemplaire de l'acte notarié + 1 exemplaire du justificatif de la publicité au bureau des hypothèques + 1 exemplaire de l'état descriptif de division si le bien immobilier n'est affecté en totalité
- En cas d'affectation d'un bien (y compris immobilier – hors liquidités) dont la valeur est supérieure à 30 000 € : 1 exemplaire du rapport d'évaluation établi par un commissaire aux comptes, un expert-comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un notaire.
- En cas d'affectation d'un bien commun : 1 exemplaire de l'accord exprès et de l'information préalable du conjoint commun en biens
- En cas d'affectation d'un bien indivis : 1 exemplaire de l'accord exprès et de l'information préalable des co-indivisaires
- Si l'entrepreneur est un mineur non émancipé (16 à 18 ans) : 1 exemplaire de l'accord de ses 2 parents ou de son administrateur légal sous contrôle judiciaire avec l'autorisation du juge des tutelles comportant la liste des actes d'administration que le mineur peut accomplir

Nous contacter :

☎ 05 90 27 12 55

✉ contact@cemstbarth.com

📍 59 Rue Samuel Fahlberg – Gustavia 97133 Saint-Barthélemy

@ : www.cemstbarth.com

